
Adresse de la société populaire de Toulouse qui fait l'éloge du représentant Dartigoeyte et demande qu'il soit conservé dans sa mission, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Toulouse qui fait l'éloge du représentant Dartigoeyte et demande qu'il soit conservé dans sa mission, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 682-683;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35361_t1_0682_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[*Ballée, 19 pluv. II*] (1)

« Citoyen président,

Je te préviens que j'ai cessé mes fonctions de prêtre le dimanche 7 pluviôse de l'année courante. Je ne connais plus d'autre culte que l'amour fraternel. Je ne vois d'autel digne de l'Être suprême que le cœur d'un bon citoyen, et de plus beau sacrifice que celui de ma vie pour la défense de la République. Comme instituteur, j'ai changé l'ancien régime de mon petit collège. Tout y ressent le républicain. Au lieu de la prière d'usage, quand on commençait la classe, un de mes élèves debout et la tête nue, ainsi que tous ses camarades lit d'une voix haute et intelligible, un article des droits de l'homme. J'en donne une explication courte et précise et alors, un cri général de : Vive la République, Vive la Montagne, termine cette explication. Tous remplis d'une douce émotion, mes disciples, de suite, se livrent avec empressement à la lecture d'autres ouvrages proportionnés à leur âge et leur capacité.

Nous terminons notre étude par le même cri enchanteur. J'ai avancé plus loin. Pour imprimer même à leurs délassements, les sentiments du plus pur patriotisme, j'ai composé « Le sans culotte », ronde, qu'ils dansent dans leur récréation les jours de décade. Je t'en envoie ci-inclus une copie. Si tu la trouves digne d'amuser un instant la Convention, tu voudras bien en donner lecture, ainsi que de la présente, autrement n'en dis mot, Citoyen président. S. et F. ».

CHOLLIÈRE.

LE SANS CULOTTE, ronde

Air : Je suis un vielleux bouffon, etc.

Accourez tous petits et grands,
Ecoutez ma douce harmonie;
Je ne suis pas des plus hauts rangs
Mais je passe gaiement la vie.
Je suis bon citoyen,
Franc patriote,
Vrai sans-culotte
Brave républicain

Tous les princes coalisés
Croyoient nous combattre à leur aise,
Mais ils se sont mal avisés
D'attaquer la troupe française
Je suis bon citoyen, etc.

Condé, Cobourg et maître Pitt,
Monstres tout gonflés de malice.
Tous les trois crèvent de dépit
Voyant manquer leurs artifices,
Je suis bon citoyen, etc.

Ils fondoient sur la trahison,
Tous leurs succès, toute leur gloire,
Mais cela n'est plus de saison,
Le sans-culotte a la victoire
Je suis bon citoyen, etc.

C'est vous sages représentants,
Qui du haut de votre Montagne,
Foudroyez les cruels tyrans
Et tout ce qui les accompagne
Je suis bon citoyen, etc.

(1) C 292, pl. 941, p. 16, 17.

Le fanatisme est expirant.
De duper, il n'est plus facile,
Le réfractaire va jurant,
Il ne trouve plus d'imbécile,
Je suis bon citoyen, etc.

Plus de seigneurs, plus de marquis,
Plus de fripons dans notre empire.
Le sans-culotte a tout conquis,
A leurs dépens, il va bien rire,
Je suis bon citoyen, etc.

Amis, chantons l'égalité
Humilions les âmes fières,
Chérissons la fraternité,
Vivons tous unis comme frères,
Soyons bons citoyens,
Francs patriotes,
Vrais sans-culottes,
Braves républicains.

L'aristocrate est confondu.
Oh ! comme il allonge sa mine;
Le voilà tout exprès tondu
Pour danser sous la guillotine
Soyons bons citoyens, etc.

Tandis qu'on écoute les sots,
Rions, jouons de la musette,
Faisons répéter aux échos,
Le refrain de ma chansonnette.
Soyons bons citoyens,
Francs patriotes,
Vais sans-culottes
Braves républicains.

23

La société populaire de Toulouse fait parvenir une adresse qu'elle a délibérée le quartidi de la seconde décade de pluviôse, dont la lecture prouve que, quoique la grande ligue liberticide soit rompue, elle a laissé dans la commune de Toulouse et le département de la Haute-Garonne, un grand nombre d'ennemis de la chose publique : mais la terreur et l'effroi se sont emparés des méchants, à l'arrivée du représentant du peuple Dartigoeyte.

Elle demande que ce député soit conservé dans ce département jusqu'à la destruction des fédéralistes et de tous les ennemis de la révolution.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[*A la Conv. 14 pluv. II*] (2)

« Le département de Haute-Garonne, et principalement la commune de Toulouse, ont été, vous le savez, un des foyers du fédéralisme. La Société populaire toulousaine a seule résisté aux efforts de la conjuration fédéraliste; elle seule a brisé la chaîne et détruit les mesures qui devoient servir à lier les départements méridionaux, à les faire rompre avec la Convention,

(1) P.V., XXXI, 235. Mention dans *J. Fr.*, n° 508; *J. Sablier*, n° 1139.

(2) Bⁿ, 25 pluv. (suppl^t).

et à les soulever contre la commune de Paris; aussi, Citoyens législateurs, avez-vous regardé la société des Jacobins de Toulouse comme ayant sauvé le midi de la France.

Cette grande ligue liberticide, quoique rompue, a laissé dans la commune de Toulouse, et disséminé dans le département de la Haute-Garonne, grand nombre d'ennemis de la chose publique, qui ne cessent et ne cesseront d'agir, nous ne disons pas pour amener la contre-révolution, parce qu'elle est impossible, mais pour étourdir les patriotes, ralentir leurs mouvements, et retarder le perfectionnement de la révolution.

La terreur et l'effroi se sont emparés de tous les méchants à l'arrivée, dans Toulouse, du représentant du peuple Dartigoeyte; son inflexibilité et son idolâtrie pour la révolution l'avoient précédé: ce digne montagnard s'est empressé de venir à la société populaire, l'a voulu connoître; il l'a jugée, l'a investie de sa confiance, et la société l'a aussitôt entouré de toute la sienne.

Citoyens législateurs, cet heureux concours réciproque assure d'avance dans ces contrées méridionales de la République, la destruction des fédéralistes et de tous les ennemis de la République; si le montagnard Dartigoeyte est conservé à ce département, si la Convention nationale lui proroge et lui renouvelle ses pouvoirs jusqu'au complément de l'exécution des mesures révolutionnaires désirées par la montagne de la Convention: voilà, citoyens législateurs, le vœu le plus cher de la Société des républicains de Toulouse.

24

Le directoire du district de Dieuze, département de la Meurthe, invite la Convention nationale à rester à son poste, pour exterminer jusqu'au dernier des tyrans. Ces administrateurs envoient à la monnaie 5.814 marcs quatre onces d'argent, dont 113 d'argent doré; 110 marcs 6 onces de franges et galons en or; 28 marcs 4 onces de franges et galons en argent, et 238 marcs pesant de drap d'or; le tout provenant des ci-devant églises de ce district. Toutes les cloches, excepté une dans chaque commune pour sonner le tocsin en cas de besoin, ont été envoyées à Metz.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Dieuze, 19 pluv. II] (2)

« Représentants du peuple,

Du haut de la Montagne s'est fait entendre la voix qui prévenoit les François que pour être libre, il falloit exterminer le despote pour anéantir le despotisme. C'est la Montagne qui nous a délivré du fédéralisme. Enfin, c'est de la Montagne qu'est partie la foudre qui a écrasé tous les despotes et leurs vils satellites. Législateurs, le district de Dieuze vous félicite sur vos travaux. Il vous engage à ne quitter votre

(1) P.V., XXXI, 236. Bⁱⁿ, 25 pluv. (suppl^t); M.U., XXXVI, 440. Mention dans J. Fr., n° 508; J. Sablier, n° 1139.

(2) C 291, pl. 925, p. 18.

poste que lorsqu'il n'y aura plus dans l'univers ni tyrans, ni tyrannie. Les François vous le demandent et tous les peuples le désirent.

Les ressources d'un peuple libre ne se tarissent jamais, le district de Dieuze composé seulement de 72 communes qui ne renferment qu'une population d'environ 26 000 âmes vient d'envoyer à la Monnaie 594 marcs 4 onces d'argent dont 113 marcs 3 onces dorés, 110 marcs 6 onces de franges et galons en or, 28 marcs 4 onces de franges et galons en argent, et 228 marcs pesant de drap d'or.

Le tout provenant des ci-devant églises de ce district. Toutes les cloches ont également été envoyées à Metz, à l'exception d'une seule par commune pour sonner le tocsin en cas de besoin. Gloire à la Montagne ».

V. BETTING (*vice-présid.*), JAUVIN, FRANÇOIS, DUFAY, POIRSON (*secrét.-adj.*).

25

François Balley, notaire public du canton de Millery, district de la campagne de Commune-Affranchie, département du Rhône, fait don à la nation de son office, dont les titres sont déposés à la direction de la liquidation.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de liquidation (1).

26

La société populaire de Reims fait déposer, dans l'enceinte de la Convention nationale, une malle contenant 1 800 livres en pièces d'or, 4 200 liv. en pièces d'argent, et plusieurs autres effets, qui sont des offrandes des citoyens de cette commune. Les dons en objets d'équipement consistent en 3,400 chemises, 300 paires de bas, 302 paires de draps, 2 400 liv. de charpie, 400 livres de bandes, 940 paires de souliers, 80 aunes de drap, une tonne de miel pesant 800 livres. (Applaudi).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Dons déposés par les c^{ns} Brigot et Levieux fils, au nom de la Sté popul. de Reims] (3)

Espèces en or, 1 800 l.; espèces en argent, 4 200 l.; effets en or, 2 o. 7 gros; effets en argent, 44 m. 2 o. 6 grains; galons et dragonnes, 8 m. 7 o. 4 grains 1/2. Une pièce antique en or. Une bague d'or garnie d'une pierre bleue et de diamants fins; en argent à échanger contre des assignats, 10 002 l.; lettres de maîtrise, 31; lettres de prêtrise, 2; parchemins servant de lettres de

(1) P.V., XXXI, 236. Bⁱⁿ, 25 pluv.; M.U., XXXVI, 426; J. Sablier, n° 1139.

(2) P.V., XXXI, 236, 237. Bⁱⁿ, 28 pluv. Mention dans J. Paris, n° 410; J. Fr., n° 508; Audit. nat., n° 509; C. Eg., n° 545; J. Lois, n° 504; M.U., XXXVI, 411; C. Eg., n° 511; J. Perlet, n° 510; Batave, n° 364; Mon., XIX, 471; F.S.P., n° 226; Débats, n° 512, p. 375; Mess. soir, n° 545.

(3) C 291, pl. 925, p. 15, 16, 17.